



# DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

## Sommaire

Pages 2

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire

Pages 3 & 4

Commission Statuts et Règlements

Pages 5 à 8

Commission Départementale du Calendrier & Organisation des Compétitions

Pages 9 à 14

Commission Organisation des Coupes Départementales

Pages 15 à 18

Commission Départementale Football d'Animation

Page 19 à 21

Commission Départementale Futsal

Pages 22 à 26

Commission Départementale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitre

# AGENDA

NOS EVENEMENTS  
DU MOIS DE JUIN

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET  
EXTRAORDINAIRE  
28 JUIN 2022**

**MARDI 28 JUIN 2022 A 19H30**

**Salle de réception « Gourman'Dit »  
20 Avenue du Bosquet  
95560 BAILLET EN France**



**N° 602 Édition du 24 JUIN 2022**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU DVOF

**MARDI 28 JUIN 2022 - 19H30**

Salle de réception « Gourman'Dit »  
20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des Délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers
- Vérification du quorum pour l'AG ordinaire et extraordinaire

## - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

- ❖ Allocution du Président M. DELFORGE Claude
- ❖ Paroles aux invités
- ❖ Présentation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 19 novembre 2021, paru dans le Journal 95 Foot OFFICIEL et transmis sur les messageries officielles des Clubs  
**Vote**
- ❖ Présentation du budget prévisionnel saison 2022 - 2023 (*rapporteur : M. MOREIRA José*)  
**Vote**
- ❖ Informations générales

## - FERMETURE AG ORDINAIRE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE -

- ❖ Présentation des modifications règlementaires (*rapporteur M. BOISDENGLIEN Serge*)
- ❖ Présentation des modifications statutaires (*rapporteur M. BOISDENGLIEN Serge*)  
**Vote**
- ❖ Récompenses  
Remise des récompenses au titre de *l'opération « Bénévoles du Mois » 2022*  
Remise des médailles aux « *Présidents Méritants* » (10 ans d'ancienneté et plus)  
Remise récompense au Club Lauréat Départemental du *Challenge PEF*

Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

## - CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - Fin de l'Assemblée et Cocktail



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

### REUNION RESTREINTE DU 20 JUIN 2022

#### INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 13 JUIN 2022  
AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

À la suite du mail du 20 JUIN 2022 du club PUISEUX LOUVRES 95 FC

#### U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 1	St Leu 95 Fc 1	RETRAIT AMENDE
----------------------	----------------	----------------

Puiseux Louvres 95 1 : RETRAIT AMENDE

St Leu 95 Fc 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

#### U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 2	St Leu 95 Fc 2	RETRAIT AMENDE
----------------------	----------------	----------------

Puiseux Louvres 95 2 : RETRAIT AMENDE

St Leu 95 Fc 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

#### U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule C

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 3	St Leu 95 Fc 3	RETRAIT AMENDE
----------------------	----------------	----------------

Puiseux Louvres 95 3 : RETRAIT AMENDE

St Leu 95 Fc 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 28 MAI. 2022

Puiseux Louvres 95 4	St Leu 95 Fc 4	RETRAIT AMENDE
----------------------	----------------	----------------

Puiseux Louvres 95 4 : RETRAIT AMENDE

St Leu 95 Fc 4 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Criterion U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI. 2022

Attainville Futsal C 2	Sannois Futsal Club 1	RETRAIT AMENDE
------------------------	-----------------------	----------------

Attainville Futsal C 2 RETRAIT AMENDE

Sannois Futsal Club 1 : RETRAIT AMENDE

## U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B

Journée du 28 MAI. 2022

Ermont A.S. 5	Garges Fcm 4	RETRAIT AMENDE
---------------	--------------	----------------

Ermont A.S. 5 RETRAIT AMENDE

Garges Fcm 4 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 07 JUIN 2022**  
**AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

## Criterion U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 21 MAI. 2022

Attainville Futsal C 2	Persanaise Cfj 2	RETRAIT AMENDE
------------------------	------------------	----------------

Attainville Futsal C 2 : RETRAIT AMENDE

Persanaise Cfj 2 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

### RÉUNION DU 21 JUIN 2022

**Présents** : Mme Sylvestre - MM. Pézière - Sénécal –Traon

**Assiste** : M. Podan-Mavounzy

**Excusés** : - M. N'Diaye - Sabaté

### **INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)**

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

### **RAPPEL**

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

### **ATTENTION :**

**ART. 10.2 du RS du DVOF** Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

### **RAPPEL ENGAGEMENTS**

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent faire parvenir leurs desiderata avant le 10 juillet 2022, concernant les clubs qu'ils ne veulent pas rencontrer dans leur poule.

La Commission essaiera de les satisfaire dans la mesure des possibilités.

### **2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH**

**FRANCONVILLE FC**

Anciens D3 Poule C

Match n°23470900 du 05/06/2022

**FRANCONVILLE FC 12 / VAUREAL FCM 11**



## MATCH PERDU PAR PENALITE APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH

### MONTIGNY OL

Anciens D4 Poule B

Match n°23471161 du 05/06/2022

**MONTIGNY OL 12 / ACADEMIE F. ERMONT 11**

**MONTIGNY OL 12 Amende 52€**

<b>MONTIGNY OL 12</b>	<b>-1pt</b>	<b>0but</b>
<b>ACADEMIE F. ERMONT 11</b>	<b>3pts</b>	<b>4buts</b>

### MONTIGNY OL

Anciens D4 Poule B

Match n°23471151 du 15/05/2022

**MONTIGNY OL 12 / VAUREAL FCM 12**

<b>MONTIGNY OL 12</b>	<b>Amende 52€</b>
<b>VAUREAL FCM 12</b>	<b>Amende 52€</b>

<b>MONTIGNY OL12</b>	<b>-1pt</b>	<b>0but</b>
<b>VAUREAL FCM 12</b>	<b>-1pt</b>	<b>0but</b>

*(Application de l'article 44.2 du RS du DVOF)*

### VEXIN AS

Vétérans +45 ans Poule C

Match n°23469916 du 29/5/2022

**VEXIN AS 15 / THILLAY ESM 15**

<b>VEXIN AS 15</b>	<b>Amende 52€</b>
<b>THILLAY ESM 15</b>	<b>Amende 52€</b>

*(Application de l'article 44.2 du RS du DVOF)*

## MATCHES NEUTRALISES

### GOUSSAINVILLE FC

Seniors Féminines D1

Match n°23734747 du 05/06/2022

**GOUSSAINVILLE FC 1 / GONESSE RC 1**

### COURDIMANCHE AS

Challenge Edmond Raulet

Match n°24173723 du 23/05/2022

**COURDIMANCHE AS 1 / MUN. GONESSE 1**



## RETOUR CHALLENGE FAIR-PLAY 2021/2022

### TOTAL DES POINTS DE MALUS

Situation arrêtée au 15 juin 2022

(Sous réserves des Procédures en cours)

SENIORS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
GROSLAY F.C.	22	-	22 (-1 pt)
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	26	-	26 (-1 pt)
U. S. PERSAN 03	31	-	31 (-2 pts)
GOUSSAINVILLE F.C.	44	-	44 (-3 pts)
F.C. HERBLAY SUR SEINE	47	-	47 (-3 pts)

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
GARGES LES GONESSE F.C.M.	22	-	22 (-1pt)
MARLY LA VILLE E.S.	25	-	25 (-1pt)

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
EZANVILLE ECOUEN U.S.	20	-	20 (-1pt)
GONESSE R.C.	22	-	22 (-1pt)

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
GONESSE R.C.	56	-2	54 (-5pt)

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	25	-	25 (-1pt)

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
PONTOISIENNE J.S.	20	-	20 (-1pt)
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	23	-	23 (-1pt)
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	32	-	32 (-2pts)

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
FONTENAY EN PARISIS FC	31	-	31 (-2pts)
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	97	-	97 (-15pts)

U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
CORMEILLAIS A.C.S.	28	-	28 (-1pt)

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
OSNY F.C.	20	-	20 (-1pt)

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	20	-	20



U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
FRANCONVILLE F.C.	28	-	28 (-1pt)

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	31	-	31(-2pts)
JOUY LE MOUTIER F.C.	74	-	74 (-10pts)

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
VAUREAL F. C. M.	41	-	41(-3pts)

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	34	-	34(-2pts)
VAUREAL F. C. M.	41	-	41 (-3pts)

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	42	-	42 (-3pts)

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
MONTMAGNY S.	20	-	20 (-1pt)

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
GARGES LES GONESSE F.C.M.	24	-	24 (-1pt)

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	20	-	20 (-1pt)
VILLIERS LE BEL J.S.	26	-	26 (-1pt)

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
JOUY LE MOUTIER F.C.	32	4	28 (-1pt)

CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	64	-4	60 (-7pts)

CDM DEPARTEMENTAL 2 B	M	B	TOTAL
THILLAY ESM	27	-	27 (-1pt)
VIARMES ASNIERES OL.	34	-	34 -2pts)

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
MARLY LA VILLE E.S.	20	-	20 (-1pt)
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	40	-	40 (-3pts)

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
BOUFFEMONT A.C.F.	29	-	29 (-1pt)

Secrétaire de Séance  
Mr SENEAL

Président de Séance  
Mme SYLVESTRE





## COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

### RÉUNION DU 21 JUIN 2022

**Présents** : Mme Cyprien – MM. Lacour – Maillet - Lalotte - N'Diaye

**Excusé** : M Moukrim

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

#### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

##### APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

**ART 20.3** Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

**Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.**

#### COURRIER

**Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.**

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH  
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

#### COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## **REMERCIEMENTS**

**Nous tenons à remercier chaleureusement le club de l'AS Saint-Ouen l'Aumône ainsi que la Municipalité de Saint-Ouen l'Aumône pour la mise à disposition de leurs infrastructures et pour l'accueil des finales de la Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel.**

**Nous tenons à remercier toutes les équipes présentes ainsi que leur staff pour le Fair Play et le bon déroulement de ces finales de Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel**

**MERCI.**



## LISTE DES VAINQUEURS DES FINALES DES 26 ET 28 MAI 2022

*COUPE DU COMITE  
JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2*

**VAINQUEUR**

**ST LEU 95 FC 2**

*COUPE DU COMITE ANCIENS*

**VAINQUEUR**

**GROSLAY FC 12**

*COUPE DU COMITE 14 ANS*

**VAINQUEUR**

**SAINT OÛEN L'AUMÔNE AS 2**

*COUPE DU COMITE 16 ANS*

**VAINQUEUR**

**RC ARGENTEUIL 2**

*COUPE DU COMITE FUTSAL*

**VAINQUEUR**

**MARCOUVILLE CITY CP 3**

*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL FUTSAL*

**VAINQUEUR**

**ATTAINVILLE FUTSAL C.**



## LISTE DES VAINQUEURS DES FINALES DES 18, 19 ET 20 juin 2022

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS  
CHALLENGE ANDRE COUTELIER**

**VAINQUEUR**

**SAINT OUEN L'AUMÔNE AS**

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS FEMININES**

**VAINQUEUR**

**SARCELLES AAS**

**OSNY FC**

**Suite au forfait de votre équipe lors de la finale, votre club se voit imputer d'une Amende de 400€.**

La Commission prononce l'interdiction d'engagement de l'équipe Seniors Féminine d'Osny FC pour la Coupe du Val-d'Oise Seniors Féminines lors de la saison 2022/2023.

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du D.V.O.F.- (mail : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr) / Adresse postale : 6 avenue du Bosquet 95560 Baillet en France par toute personne directement intéressée, au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales à compter du lendemain de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District.*

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U18**

**VAINQUEUR**

**RC ARGENTEUIL**

**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U16**

**VAINQUEUR**

**RC ARGENTEUIL**



*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U14  
CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE*

**VAINQUEUR**

**ST LEU 95 FC**

*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U18 FEMININES*

**VAINQUEUR**

**SARCELLES AAS**

*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U15 FEMININES*

**VAINQUEUR**

**SARCELLES AAS**

*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 45 ANS*

**VAINQUEUR**

**NEUVILLE SUR OISE AS**

*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 55 ANS*

**VAINQUEUR**

**CORMEILLAIS ACS**

*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL ANCIENS*

**VAINQUEUR**

**HERBLAY SUR SEINE FC**



*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL CDM*

**VAINQUEUR**

**GARGES FCM**

*COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL LUNDI SOIR  
CHALLENGE AUGUSTE FAVA*

**VAINQUEUR**

**ERMONT AS**

**Animateur de séance** : M Maillet

**Secrétaire de séance** : Mme Cyprien



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 20 JUIN 2022

**Présents** : Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos  
MM Jasemin - Le Nagard - Sénécal

**Assiste** : M Allard (CTDAP)

**Excusé** : Mme Escroignard (Comité)

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

---

### RAPPEL

**Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier par mail ou déposé au DVOF. La commission ne prend plus en compte aucun document, concernant les plateaux, à compter du 31 mars 2022.**

**En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur [footclub.fr](http://footclub.fr).**

**La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.**

---

**La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.**

---

**ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.**



## Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

- U7
- U9
- U7F
- U9F
- Futsal U7
- Futsal U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

- Sur le site du DVOF, rubrique : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.
- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

**Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :**

- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »

Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :

<https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-outil/>





## 2ème APPEL FEUILLES DE MATCHS

### CRITERIUM U12/U13

**BEZONS USO** : 2ème appel de feuilles de matchs n° 24369200 – 24369291 & 24369336 du 28 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poules A – C & D – contre ENT. ECOUEN-BOUFFEMONT 1 – 3 & 4

**CERGY-PONTOISE FC** : 2ème appel de feuille de match n° 24369340 du 28 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule D contre VAUREAL FCM 4

### CRITERIUM U10/U11

**BEAUCHAMP AS** : 2ème appel de feuilles de matchs n° 24364854 & 24364809 du 28 05 22 – critérium U10/U11 – série 2 Poule C & D contre VILLIERS FC 5 & 6

**ENT. BOISSY-CORM-CHARS-ARRON** : 2ème appel de feuille de match n° 24364666 du 21 05 22 – critérium U10/U11 Série 1 - Poule A contre PARMAIN AC 1

**ROISSY EN FRANCE US** : 2ème appel de feuille de match n° 24364803 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 2 - Poule C contre FONTENAY FC 1

**MAGNY EN VEXIN AS** : 2ème appel de feuille de match n° 24364847 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 2 Poule D contre VILLIERS LE BEL FC 6

**VIARMES-ASNIERES OL** : 2ème appel de feuilles de matchs n° 24364893 - 24364938 & 24364983 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 3 – Poules A - B & C contre ST OUEN AS 3 - 4 & 5

**VEXIN AS** : 2ème appel de feuille de match n° 24365028 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 3 Poule D contre GROSLAY FC 1

**CERGY-PONTOISE FC** : 2ème appel de feuilles de matchs n° 24367217 – 24367245 - 24367273 & 24367301 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 4 – Poules M - N – O & P contre DEUIL-ENGHIEN FC 1 – 2 – 3 & 4

## AMENDES

### CRITERIUM U12/U13

**AUVERS-ENNERY FC** : Non réception après 2ème appel de feuille de match n° 24367525 du 21 05 22 – critérium U12/U13 Série 1 Poule A contre MONTSOULT-BAILLET US 1

**Amende : 10€**

**NEUVILLE AS** : Non réception après 2ème appel de feuilles de matchs n° 24367853 & 24367887 du 21 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule E & F – contre ADAMOIS OL 1 & 2

**Amende : 10€ x 2 = 20€**



## CRITERIUM U10/U11

**SARCELLES AAS** : Non réception après 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24383499 du 28 05 22 – critérium U10/U11 Avenir Poule A contre ST OUEN AS 2


**Amende : 10€**

**PIERRELAYE FC** : Non réception après 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24364765 du 28 05 22 – critérium U10/U11 série 2 Poule B contre LE THILLAY ESM 2

**Amende : 10€**

**ST OUEN AS** : Non réception après 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 24364901 - 24364946 & 24364991 du 28 05 22 – critérium U10/U11 série 3 Poule A – B & C contre EZANVILLE US 1 – 2 & 3

**Amende : 10€ x 3 =30€**



**Prochaine Réunion  
Lundi 27 Juin 2022  
à partir de 18 h 00**



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

### RÉUNION RESTREINTE DU 20 JUIN 2022

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### **INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF**

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

#### COMMUNIQUÉ

#### **POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F**

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

#### **PORT DES PROTÈGE-TIBIAS**

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

#### **FEUILLE DE MATCH (FMI)**

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## COURRIERS CLUBS

**Marcouville City CP** : Mail du 16-06-22

Pris note de l'information de la municipalité concernant l'occupation du parking de la Halle en raison de la Foire St Martin.

## ENGAGEMENT SAISON 2022 / 2023

Le Dossier d'engagement de vos équipes pour la saison 2022 / 2023 est à remplir directement en ligne sur le site Extranet de la LPIFF. **Date Limite d'engagement : Le 31 Mai 2022.**

## MONTÉES - DESCENTES

**Sous réserve de procédures en cours et de réception des engagements club.**

### Futsal D1 :

ARGENTEUIL FC : 1<sup>ère</sup> du groupe, montée en R3

OSNY UNITED 2 : Forfait général, descente en D2

### Futsal D2 :

ARNOUVILLE USC : 1<sup>ère</sup> du groupe A, montée en D1

ERMONT AmS : 1<sup>ère</sup> du groupe B, montée en D1

**La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match.**

### Engagements reçus à ce jour au secrétariat du DVOF :

AFS VAUREAL – 2 Equipes  
 ARGENTEUIL RC – 2 Equipes  
 ARNOUVILLE USC – 1 Equipe  
 ATTAINVILLE FUTSAL CLUB – 3 Equipes  
 AVICENNE ASC – 2 Equipes  
 BEZONS FUTSAL CLUB – 1 Equipe  
 CERGY-PONTOISE FC – 1 Equipe  
 EAUBONNE CSM – 2 Equipes  
 ERMONT AmS – 1 Equipe  
 GARGES DJIBSON ASC – 2 Equipes  
 GONESSE RC – 1 Equipe  
 GOUSSAINVILLE FC – 2 Equipes  
 JOUY LE MOUTIER FC – 1 Equipe  
 LES SPORTIFS DE GARGES – 2 Equipes  
 MARCOUVILLE CITY CP – 3 Equipes  
 MONTMAGNY ASFS - 2 Equipes  
 MONTMORENCY FUTSAL – 2 Equipes  
 MY SARCELLES FUTSAL – 2 Equipes  
 OSNY UNITED – 2 Equipes  
 PARMAIN FUTSAL AS – 2 Equipes  
 PERSANAISE CFJ – 1 Equipe  
 ST BRICE ASO – 1 Equipe



**À ce jour le DVOF n'a toujours pas reçu la fiche d'engagement des clubs suivants :**

ASF ARGENTEUIL  
BEZONS SPORTING CLUB  
COMBO FUTSAL  
DEUIL-ENGHIEN FC  
GADJOSTARR FC  
PARIS CDG FUTSAL  
SANNOIS FCE

**Demande de renseignements suite engagement club :**

**Argenteuil RC** : merci de nous communiquer le nom du gymnase et l'horaire du coup d'envoi pour vos rencontres à domicile.

Prochaine réunion  
**Lundi 08 juillet à 18H30**



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

**REUNION DU 21 JUIN 2022**

**Présents** : MM MOREIRA J. - THEVARD F.

**Assiste** : M BOISDENGHIEN E.

**Excusés** : Mme CAZENAVE V. - MM. GUILLEMET J.C – PINCEMIN G.

Chaque décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 et à l'annexe 2 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

*En outre, la Commission rappelle aux Clubs que les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage sont fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue. (Consultable sur le site internet de la Ligue » rubrique présentation – onglet règlements).*

### TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERMES D'ARBITRES A FOURNIR STATUT DISTRICTS

STATUT FEDERAL		STATUT DISTRICT	
DIVISION	Nombre d'Arbitres	Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :	Nombre d'Arbitres
District 1	2	Départementale 1	4
Autres Divisions	1	Départementale 2 et Départementale 3	2
		Autres divisions – Foot Entreprise – Féminines – Clubs engagés uniquement dans le championnat du Dimanche matin – Anciens – Jeunes	1



Le Statut de l'Arbitrage stipule dans l'article 47 –Sanctions Sportives, alinéa 4 :

*Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série du District ou de ligue pour celles qui n'ont pas de District, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.*

## SITUATION DES CLUBS

**Comme le prévoit le statut de l'arbitrage (article 49) une étude de la seconde situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre a été effectuée, les clubs suivants sont donc placés en infraction.**

Ce quota est déterminé par le Comité de Direction de la LPIFF et précisé dans son Procès-Verbal du 26 juin 2021.

Après étude des pièces versées aux dossiers, **la commission confirme** que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022.

Il leur est donc fait application de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage concernant :

- la diminution du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2022/2023
- l'interdiction d'accéder en division supérieure pour une équipe Seniors des clubs en 3<sup>ème</sup> année d'infraction et au-delà sauf exceptions de l'article 47.4 du statut de l'arbitrage.

## PREMIERE ANNÉE D'INFRACTION

**Les clubs suivants n'ont, pour toute la saison 2022-2023, droit qu'à quatre (4) joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.**

### AFFILIATION

### CLUB

512 259	MONTIGNY les CORMEILLES F.O. (SENIORS 1)
517 377	MONTMAGNY S. (SENIORS 1)
520 871	PUISEUX LOUVRES 95 FC (SENIORS 1)
545 913	COURDIMANCHE AS (SENIORS 1)
550 582	VILLIERS LE BEL FC (SENIORS 1)
563 529	AS VEXIN (SENIORS 1)

### **527 726 FONTENAY en PARISIS FC (SENIORS 1)**

Un arbitre du club n'a réalisé aucun match et non le minimum de 15 comme déterminé par la LPIFF

### **547 630 MACCABI SARCELLES (CDM 5)**

Un arbitre du club n'a réalisé que 3 matches et non le minimum de 15 comme déterminé par la LPIFF

### **536 822 PORTUGAIS PERSAN ASC (ANCIENS 11)**

Un arbitre du club n'a réalisé que 10 matches et non le minimum de 15 comme déterminé par la LPIFF

## TROISIEME ANNÉE D'INFRACTION et PLUS ET MONTÉE INTERDITE

**Les clubs suivants n'ont, pour toute la saison 2022-2023, droit à aucun joueur titulaire d'une licence frappée du cachet mutation dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.**

**En outre ces clubs ne peuvent pas accéder à la division supérieure s'ils y ont gagné leur place à la fin de la saison en cours, soit 2021-2022.**

### AFFILIATION

### CLUB

519 260	VALLEE DU SAUSSERON E.S. (ANCIENS 11)
550 376	MCA du 95 (CDM 5)



**Le club suivant est en 1<sup>ère</sup> année d'infraction, mais compte tenu qu'il dispute le championnat de dernière série du District il ne fait l'objet d'aucune sanction sportive**

**522 868 MONTSOULT BAILLET US (SENIORS 1)**

Un arbitre du club n'a réalisé aucun match et non le minimum de 15 comme déterminé par la LPIFF

**Les clubs suivants sont en 3<sup>ème</sup> année d'infraction ou plus, mais compte tenu qu'ils disputent le championnat de dernière série du District ils ne font l'objet d'aucune sanction sportive**

550 783 PONTOISIENNE JS (SENIORS 1)  
601 736 CLUB 3M FRANCE (ANCIENS 11)  
580 681 FRANCE ALGERIE (ANCIENS 11)

Les nouveaux clubs suivants bénéficient de deux saisons pour pouvoir se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage :

560 130 ACADEMIE F.C. ERMONT  
560 812 PIERRELAYE F.C.  
560 968 TOHO A.S.

### CLUBS DU DIMANCHE APRES MIDI

Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	SANCTIONS			Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants ou n'ayant pas arbitré le nombre minimum de rencontres
			Financières pour la saison 2021/2022	Nombre de muté(s) autorisés saison 2022/2023	Montée autorisée à la fin de la saison 2021/2022		
512 259	MONTIGNY LES CORMEILLES FO	1	360 €	4	OUI	4	3
517 377	MONTMAGNY S.	1	60 €	4	OUI	2	2
520 871	PUISEUX LOUVRES 95 FC	1	30 €	4	OUI	2	1
522 868	MONTSOULT BAILLET US	1	30 €	R.S.	OUI	1	1
527 726	FONTENAY EN PARISIS FC	1	30 €	4	OUI	2	1
545 913	COURDIMANCHE AS	1	30 €	4	OUI	2	1
550 582	FC VILLIERS LE BEL	1	60 €	4	OUI	2	2
550 783	PONTOISIENNE J.S.	4	120 €	R.S.	OUI	1	1
563 529	VEXIN AS	1	30 €	4	OUI	2	1

### CLUB DU DIMANCHE MATIN

Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	SANCTIONS			Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants
			Financières pour la saison 2021/2022	Nombre de muté(s) autorisés saison 2022/2023	Montée autorisée à la fin de la saison 2021/2022		
547630	MACCABI SARCELLES	1	30 €	4	OUI	1	1
550 376	MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	6	120 €	Aucun	NON	1	1





## ANCIENS

Affiliation	Club	Nombre de saison en infraction	SANCTIONS			Nb d'arbitres requis statut arbitrage	Nb d'arbitres manquants
			Financières pour la saison 2021/2022	Nombre de muté(s) autorisés saison 2022/2023	Montée autorisée à la fin de la saison 2021/2022		
519 260	VALLEE DU SAUSSERON E.S	8	120 €	Aucun	NON	1	1
536822	PORTUGAIS PERSAN ASC	1	30 €	4	OUI	1	1
580 681	France ALGERIE FOOT	5	120 €	R.S.	OUI	1	1
601 736	CLUB 3M FRANCE	8	120 €	R.S.	OUI	1	1

## ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ARBITRES

### Article 45 du Statut de l'Arbitrage

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « MUTATION » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation ».

**Ces mutés supplémentaires sont utilisables dans la ou les équipes de son choix, définies pour toute la saison 2022/2023 et avant le début des compétitions. A défaut d'avoir informé la Commission du choix de l'affectation du ou des mutés supplémentaires, ceux-ci sont affectés automatiquement à l'équipe représentative du club.**

Les clubs ont la possibilité d'envoyer leur choix par courriel, depuis leur adresse mail officielle à : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

## NOMBRE DE JOUEUR(S) MUTE(S) EN PLUS : 2

La Commission décide que le club ci-dessous a droit à deux joueurs mutés en plus.

AFFILIATION	CLUB
500 681	VIARMES ASNIERES OI.
500 712	EZANVILLE ECOUEN US
509 431	SOISY ANDILLY MARGENCY FC
523 266	GROSLAY FC
530 279	BEZONS US OM
580 487	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT
580 489	HERBLAY SUR SEINE FC



## NOMBRE DE JOUEUR(S) MUTE(S) EN PLUS : 1

La Commission décide que le club ci-dessous a droit à un joueur muté en plus.

AFFILIATION	CLUB
500 611	BEAUCHAMP AS
500 686	MAGNY EN VEXIN FC
511 509	ROISSY EN France US
524 664	BRUYERES BERNES USM
527 755	MENUCOURT AS
528 672	ECOUEEN FC
542 402	FOSES FU
546 116	MONTMORENCY FC
549 561	DEUIL ENGHIEEN FC
590 322	AS CHAUMONTELL LUZARCHES

**Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations pour information**